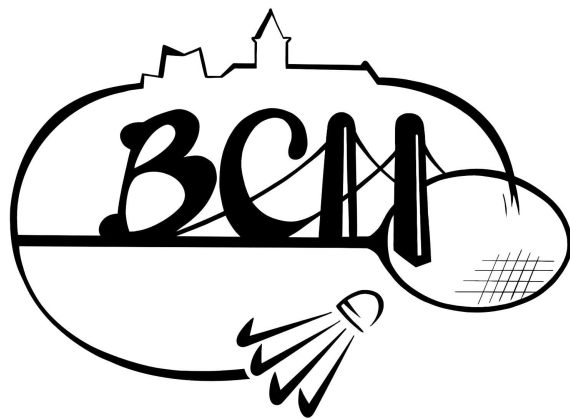




RÈGLEMENT PARTICULIER

DU 4 ème TOURNOI de DOUBLE MALLEMORTAIS

Alex POINTIER-JACQUET

10 et 11 mai 2025

JUGE ARBITRE PRINCIPAL : **Mr Jean-François MATHIEU**
JUGE ARBITRE ADJOINT : **Mme Léa CHARRAY**

1 - La compétition est autorisée par la FFBAD sous le numéro de dossier **2400062** et se déroule selon les règles fixées par elle (Règlement général des compétitions).

2 - Tout participant doit être en règle avec la FFBAD, être en possession de sa licence 2024/2025 le jour de son inscription, et ne devra faire l'objet d'aucune suspension.
La compétition est ouverte à tous les licenciés de la FFBAD classés de **N2 à NC**.

3 - La compétition se déroule dans le strict respect de la dernière version du protocole sanitaire « spécial Tournois de Badminton » émis par les organes Fédéraux (FFBaD, Ligue, Comités) et les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet et les collectivités territoriales impactées (Mairie, Conseil Départemental ...).

4 - Le tournoi accueille les disciplines de Double et de Double Mixte.
Le tournoi est autorisé aux catégories :

- Minimes (**avec classement D7 minimum**)
- Cadets
- Juniors
- Seniors
- Vétérans.

5 - Les tableaux de Double et de Double Mixte comprennent un nombre de 6 séries au maximum dénommé de Série 1 (meilleurs cotes), à Série 6 (moins bonnes cotes).

Les joueurs sont affectés par le comité d'organisation dans la série qui leur correspond le mieux en fonction de leur CPPH à la date du **lundi 28 avril 2025** de manière à assurer un écart de niveau raisonnable entre les côtes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau.

Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits, le comité d'organisation se réserve le droit de réduire ou d'augmenter le nombre de séries mentionnés dans une ou plusieurs disciplines.

Tous les tableaux de double et double mixte se jouent en poules.

Les tableaux ne sont pas forcément identique en nombre de joueurs.

Le découpage reste à la libre appréciation de l'organisation.

6 - Les Doubles Dames et Doubles Hommes ont lieu le samedi et les Doubles Mixtes le dimanche.

7 - Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge arbitre. Dans le cas où l'échéancier le permet, des petites finales peuvent être mises en place par l'organisateur.

8 - Le nombre de joueurs est limité aux 300 premiers inscrits, inscription et règlement sur BADNET uniquement, afin qu'il y ait **2 sortants dans toutes les poules**.

En cas de dépassement du nombre d'inscrit, une liste d'attente est constituée par ordre d'arrivée de l'inscription complète (**Inscription + Règlement**).

9 - Les matchs sont en auto arbitrage et se jouent en 2 sets gagnants de 21 points. En cas de litige, les joueurs font appel au J.A.

10 - Tout joueur ou paire non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match risque une disqualification du tableau par le juge arbitre quel que soit le stade de la compétition.

11 - Dès l'appel de leurs noms, les joueurs disposent de 3 minutes de temps de préparation. Ces 3 minutes comprennent le test des volants, la prise de repères et le changement de tenue. L'échauffement des joueurs a eu lieu auparavant.

Pour rappel le test de volants doit avoir lieu à l'arrivée sur le terrain au début du temps de préparation.

12 - Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Tout joueur doit donc être présent, dans la salle, une heure avant l'heure présumée de son match.

13 - Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match sauf accord de l'arbitre ou du juge arbitre.

14 - Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions.

15 - Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être en plume pour toutes les séries.

16 - Le volant agréé pour ce tournoi en cas de litige est le **FZ FORZA S6000** en vente sur le stand Badventure dans le nouveau Gymnase.

17 - Seuls ont accès aux terrains les joueurs appelés, les arbitres, les membres du comité d'organisation et les entraîneurs entre les sets.

18 - Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée sur le terrain.

19 - Les joueurs peuvent s'inscrire « au choix » dans un tableau, sans assurance de se voir attribuer un partenaire. Si tel est le cas, le joueur est remboursé de ses droits d'inscription.

Les droits d'inscription ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, les droits d'inscription ne sont remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical ou attestation de travail.

Dans tous les cas les droits d'inscription ne sont pas remboursés après parution des premières convocations.

20 - L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription d'un joueur ou joueuse qui n'a pas respecté sur une édition antérieure :

- Le règlement des compétitions (RGC) ou le RP de la compétition,
- Une personne du comité d'organisation,
- Ou qui a perturbé ou critiqué publiquement une ancienne édition.

21 - Tout joueur inscrit au tournoi doit payer **20€** pour un tableau et **23€** pour 2 tableaux.

22 - La date limite d'inscription est le **27 avril 2025** et le tirage au sort aura lieu le **28 avril 2025**.

23 - Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes.

24 - Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure, est compté faute, sauf au service, où le joueur peut resservir une fois.

25 - La configuration du gymnase ne permet le coaching que pendant les arrêts de jeu (11 points et fin de set)

26 - Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident à l'intérieur ou aux abords des gymnases.

27 - Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le juge arbitre et doivent obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils doivent revenir à l'horaire indiqué par le Juge Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. A défaut, le joueur peut être annoncé comme forfait volontaire pour son match.

28 - Le juge arbitre est désigné par le comité organisateur. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Ses décisions sont sans appel.

29 - Le juge arbitre responsable du tournoi est **M. Jean-François MATHIEU**.

La Géo Principale est **Mme. LAPIERRE Florence**

30 - En cas de forfait, les joueurs inscrits peuvent être remplacés par d'autres figurants sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En double, si un joueur est forfait, le joueur restant peut proposer un autre partenaire de son choix sous réserve que cela ne modifie pas les têtes de séries du tableau concerné.

31 - Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il doit prévenir le club organisateur de sa non-participation et adresser au plus tard dans les 5 jours les pièces justificatives à l'adresse mail suivante competition@sudbad.fr

Toute personne qui ne se justifie pas, est déclarée forfait volontaire.

Ceci implique une exclusion de toutes compétitions (individuelles et interclubs) sur une durée de 2 mois.

Aucun remboursement n'est effectué après le tirage au sort, excepté sur présentation d'un certificat médical.

32 - L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport doit l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

33 - Selon l'Article 2.14 du règlement général des compétitions (RGC), chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs. Les noms, prénom et numéro de téléphone du responsable de chaque enfant, doivent être communiqués en arrivant à la table de marque, une feuille d'émargement est à disposition auprès du juge arbitre, afin que les responsables sur la compétition, puissent signer et valider leur présence et la participation de l'enfant à la compétition.

34 - Les joueurs autorisent le club à utiliser les photos prises pendant le tournoi à des fins de communication. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit se faire connaître au plus tard lors de sa 1ère arrivée dans la salle du 1er jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage).

35 - Les joueurs et accompagnateurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires. Il est interdit de se restaurer sur le plateau de jeu.

36 - La participation au tournoi de Mallemort implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

37 - Le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBAD s'applique à tous les points non développés dans ce règlement.